



RÈGLEMENT LYON ART PAPER 2023
9^e ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN
Le papier dans tous ses états

Du 4 au 8 octobre 2023 au Fort de Vaise- Fondation Renaud
27 Bd Antoine de Saint-Exupéry, 69009 Lyon

Lyon Art Paper a pour objectif de faire connaître et valoriser la création contemporaine dans sa vitalité et sa diversité. Ce salon de dessin contemporain est dévolu aux œuvres sur papier ou carton et aux volumes en papier ou carton. Tous les médias ou techniques (dessins, volumes, huiles...), sont autorisés, sous réserve que le support employé soit exclusivement papier ou carton.

Rejoignez-nous pour faire vivre et perdurer cette belle aventure !

CANDIDATURE

Les artistes/galeries présentant un artiste peuvent faire acte de candidature avant le 20/03/2023. Un jury indépendant et professionnel se réunira au cours des deux premières semaines d'avril et examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus. Il sélectionnera les œuvres exposées par chaque candidat du 4 au 8 octobre 2023 au Fort de Vaise. Les résultats du jury seront transmis fin avril. (En absence de réception du courriel dans les temps, merci de nous contacter après avoir vérifié dans vos spams).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes/ les galeries devront :

- remplir le formulaire d'inscription en ligne
- transmettre par courriel un CV à paper@slba.fr
- faire parvenir 5 photos numériques de bonne définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10 \times 15$ ou $\geq 2,5$ Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers par un logiciel de transfert courant type WeTransfer ou Picasa à paper@slba.fr

Aucune photo sur papier ne pourra être prise en compte.

Ne pas oublier de mentionner le titre exact de l'œuvre, ses dimensions, le nom de l'artiste et le cas échéant, le crédit photo (copyright).

PRESENTATION DES ŒUVRES

Plusieurs possibilités sont offertes :

- **Un ou plusieurs petits formats à accrocher sur** les surfaces des salles d'exposition.
Type d'œuvres : dessins, gravures ou autres travaux sur support papier ou carton en 2D à l'exception des photographies, des contrecollés (marouflés) sur toile, gros grain, dibon...
- **Volumes (sculptures en papier ou en carton) : le jury en sélectionnera une ou plusieurs parmi celles proposées par l'artiste.**
- **Installation** : il convient de préciser le volume de l'installation et de suivre la même démarche qu'indiquée pour les sculptures.

D'autres œuvres non-encadrées pourront être proposées dans un carton, un book ou un dossier. Une liste en deux exemplaires avec titres, tailles, techniques et prix sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un troisième exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, book, etc.

Des "chèvres" en nombre limité pourront être prêtées par la SLBA sur demande et contre caution de 100€ en chèque restitué au retour du matériel prêté.

Les organisateurs/scénographes auront défini l'emplacement de chaque exposant. Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.

DATES ET HORAIRES

ACCROCHAGE DES ŒUVRES AU FORT DE VAISE

- **lundi 2 octobre** (obligatoire pour les artistes habitant Lyon et la région) de 11h00 à 17h
- et **mardi 3 octobre** pour les artistes éloignés de > 150 km) de 10h à 17h.

DECROCHAGE AU FORT DE VAISE

- dimanche 8 octobre de 19h à 21h
- et lundi 9 octobre de 10h à 13h.

OUVERTURE DU SALON LYON ART PAPER-9E ÉDITION

Du mercredi 4 octobre au dimanche 8 octobre 2023

- *Visite presse et professionnelle le mercredi 4 octobre à partir de 12h*
- *Vernissage inaugural tout public : mercredi 4 octobre 2023 de 18h à 21h*

EN DETAIL - HORAIRES D'OUVERTURE TOUT PUBLIC

- Mercredi 4 octobre de 14h à 21h
- Jeudi 5 octobre de 12h à 19h
- Vendredi 6 octobre de 12h à 19h
- Samedi 7 octobre de 11h à 19h
- Dimanche 8 octobre de 11h à 19h

LOGISTIQUE ET STOCKAGE DES ŒUVRES

L'artiste s'occupe du transport de ses œuvres. Au-delà des horaires ci-dessus, l'association ne sera pas en mesure d'assurer leur gardiennage, aucune possibilité de stockage ne lui étant offerte.

PARRAINAGE D'UN ARTISTE

Il consiste en la prise en charge financière de l'espace de l'artiste par un mécène ou un proche (voir sur notre site).

FRAIS DE DOSSIER, INSCRIPTION & PARTICIPATION

- Les candidats régleront les frais de dossier d'inscription d'un montant de 20€ par HelloAsso ou, à défaut, par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours sinon l'inscription ne sera pas validée et ne pourra participer à la sélection par le jury.

Les frais d'inscription restent acquis à l'association, quelle que soit la décision du jury. Avec la plateforme HelloAsso, vous recevrez immédiatement un reçu.

- **Les artistes/galeries sélectionnés par le jury devront en outre s'acquitter d'une participation aux frais d'accrochage (cotisation adhésion à l'association comprise).** Barème ci-dessous. Ce montant est à régler par HelloAsso ou, à défaut de possibilité de règlement en ligne, le paiement est à établir par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts et à renvoyer à l'adresse suivante Monsieur Frédéric Bérard, trésorier, 19 chemin des Balmes 69140 Rillieux-La-Pape. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée.

BAREME

Œuvres accrochées et œuvres en vrac

(Deux espaces maximums par artiste ou pour chaque artiste présenté par une galerie) :

200 € (cotisation adhésion à l'association comprise) pour un espace

380 € (cotisation adhésion à l'association comprise) pour deux espaces.

- L'espace sera de 1,5 mètre linéaire (minimum, selon configuration des lieux)
- Hauteur des cimaises de 2 à 3 m du sol selon les salles d'exposition du Fort (3 casemates ont des cimaises à 1,70m).

Œuvres Volumes

200 € (cotisation adhésion à l'association comprise) **pour un espace de 2,5 m x 2,5 m.**

- Pour les grosses pièces au sol et pour les installations : nous contacter.
- Pour les artistes exposant à la fois des œuvres à plat et des volumes, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix.

VENTE DES ŒUVRES

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association. Les artistes exposants ayant vendu des œuvres au cours de l'exposition devront, s'ils ne le sont déjà, être fiscalement déclarés en BNC (n°SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n°MdA).

INVITATIONS ET AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Un modèle d'invitation numérique et un flyer promo seront transmis aux participants et se trouvera en ligne sur le site (média kit). Des invitations sur papier (carton d'invitation et flyers promo) pourront être retirées à une adresse communiquée ultérieurement.

CATALOGUE

Un catalogue est édité. Pour chaque artiste, il comprendra une photographie, un texte éclairant son travail/sa démarche et ses coordonnées ainsi que celles de l'éventuelle galerie qui le présente (cf. fiche catalogue en annexe). Ces renseignements devront être fournis **au plus tard pour le 30 mai** à paper@slba.fr. Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

PRIX

Un prix révélation est décerné par un jury comprenant l'invité d'honneur. Le lauréat du prix révélation 2023 bénéficiera, pour l'édition 2024, d'un espace gratuit, de l'encadrement de 4 œuvres par un partenaire et d'une exposition avec la galerie « L'Œil Écoute » 3 Quai Romain Rolland, 69005 – Lyon.

ASSURANCE

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

Il ne pourra, demander des dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

PRESENCE DES ARTISTES

Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace pendant tout le salon afin de rencontrer leur public et concrétiser leurs ventes et développer des contacts professionnels.

DROIT A L'IMAGE

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright (crédit photo).

